

PROJET DE MODERNISATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES MAERA



*Quartier de la Céreirède
Commune de Lattes
Montpellier Méditerranée Métropole*

Bilan de la concertation préalable

Contenu

1	Cadre de la concertation préalable	4
1.1	Nature et enjeux du projet	4
1.2	Cadre réglementaire de la concertation préalable.....	4
2	Déroulement de la concertation préalable et bilan quantitatif	5
2.1	Déroulement de la concertation.....	5
2.1.1	Annnonce de la concertation	5
2.1.2	Modalités de diffusion de l'information et d'échanges	5
2.2	Bilan quantitatif.....	5
2.2.1	Registres mis à disposition dans les communes	5
2.2.2	Site internet de Montpellier Méditerranée Métropole	6
2.2.3	Réunion publique.....	6
2.2.4	Synthèse.....	6
3	Synthèse thématique des avis exprimés et réponses apportées	8
3.1	Le système d'assainissement des eaux usées	8
3.1.1	Organisation de l'assainissement / Périmètre de collecte.....	8
3.1.2	Réseaux de collecte	9
3.2	Gestion des eaux pluviales	10
3.3	La station de traitement des eaux usées.....	11
3.3.1	Dimensionnement.....	11
3.3.2	Traitement des eaux usées	12
3.3.3	Nuisances.....	13
3.3.4	Risque inondations	14
3.3.5	Devenir des boues d'épuration	14
3.3.6	Réutilisation des eaux usées traitées.....	15
3.3.7	Coût et planning du projet	15
3.4	Le suivi du milieu.....	16
3.4.1	L'analyse des résultats du suivi	16
3.4.2	Les méthodologies de suivi	17
4	Bilan de la concertation	18
4.1	Les points de convergence.....	18
4.1.1	L'amélioration de la qualité du Lez et des étangs palavasiens	18
4.1.2	La nécessité de moderniser la station d'épuration.....	18
4.1.3	Les mesures envisagées pour supprimer les nuisances olfactives	18
4.2	La prise en compte des avis exprimés	18
4.2.1	Les travaux sur les réseaux de collecte.....	18
4.2.2	La prise en compte des pollutions émergentes	18
4.2.3	Le suivi du milieu.....	19

5 Conclusion – suites à donner..... 20

1. Cadre de la concertation préalable

1.1 Nature et enjeux du projet

La station de traitement des eaux usées¹ Maera, située sur la commune de Lattes, traite les eaux usées de 19 communes dont 14 de Montpellier Méditerranée Métropole (Montpellier, Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Grabels, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Saint Jean-de-Védas, Prades-le-Lez, Lattes, Jacou, Le Cres, Vendargues, Pérols) et 5 hors Métropole (Carnon, Palavas-les-Flots, Assas, Teyran et Saint-Aunès).

Au regard des enjeux environnementaux et réglementaires, cette station d'épuration doit être modernisée. Ce projet de modernisation de Maera vise notamment à :

- améliorer la gestion des effluents en temps de pluie en adaptant la capacité de traitement et d'évacuation de la station,
- optimiser les performances de l'unité de traitement, y compris sur le plan énergétique,
- tendre vers le « zéro nuisances » pour l'environnement immédiat du site,
- améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement.

Ainsi, la future station de traitement des eaux usées sera dimensionnée pour 660 000 EH et sera capable d'accepter un volume d'eaux usées de 175 000 m³/j contre 130 000 m³/j aujourd'hui.

Le coût de l'opération est estimé à 109 M€ H.T pour une mise en service de la nouvelle station fin 2023.

Le projet est décrit de façon plus précise dans le dossier de concertation, joint en annexe 2 au présent bilan de la concertation.

1.2 Cadre réglementaire de la concertation préalable

Par décision n°2018-I-072 du 24 janvier 2018, M. Le Préfet de l'Hérault a donné une suite favorable à l'exercice du droit d'initiative de l'association France Nature Environnement Languedoc-Roussillon durant la publication de la déclaration d'intention du projet.

La concertation préalable a été organisée au titre de l'article L121-16 et R121-19 et suivants du Code de l'Environnement. Elle **a été fixée à 30 jours et organisée dans l'ensemble des communes raccordées à Maera** : Assas, Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Mauguio-Carnon, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Palavas-les-Flots, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Aunès, Saint-Jean-de-Védas, Teyran, Vendargues.

¹ Dans la suite du document, les termes « station d'épuration » et « station de traitement des eaux usées » sont utilisés indifféremment.

2. Déroulement de la concertation préalable et bilan quantitatif

2.1 Déroulement de la concertation

2.1.1 Annonce de la concertation

Deux semaines avant son démarrage, la concertation a fait l'objet d'un avis affiché dans les 19 communes concernées et publié sur les sites internet de la Préfecture et de Montpellier Méditerranée Métropole.

La réunion publique, qui s'est déroulée pendant cette concertation, a fait l'objet d'annonces dans la presse locale ainsi que dans le magazine de Montpellier Méditerranée Métropole.

2.1.2 Modalités de diffusion de l'information et d'échanges

Dans le cadre de la concertation préalable, plusieurs modalités de diffusion de l'information et d'échanges ont été mises en œuvre :

1. Mise à disposition d'un dossier de concertation et contributions écrites du public

- 30 jours de concertation, entre le 7 mars 2018 et le 6 avril 2018,
- Mise à disposition d'un dossier de concertation dans les 19 communes raccordées à MAERA et sur le site internet de la Métropole,
- Mise à disposition de registres dans les 19 mairies et d'un formulaire sur le site internet de la Métropole pour permettre au public d'apporter sa contribution à la concertation.

2. Réunion de concertation :

- Le mercredi 28 mars 2018 entre 15h à 18h, à l'hôtel de Métropole à Montpellier
- Deux tables rondes en présence :
 - d'élus de la Métropole : M. Saurel président de la Métropole, Mme Galabrun-Boulbes, vice-présidente en charge de l'eau et de l'assainissement
 - d'agents des services de la Métropole,
 - d'intervenants extérieurs (Syndicat du Bassin du Lez², Cépralmar, bureaux d'étude),
- Animation par un professionnel indépendant

2.2 Bilan quantitatif

2.2.1 Registres mis à disposition dans les communes

L'usage des registres de recueil des avis mis à disposition à la mairie dans les 19 communes concernées par la concertation préalable a été faible. Ainsi, seules 6 contributions ont été apportées via ces registres : 2 contributions à Montpellier, 2 contributions à Lattes et 2 contributions à Palavas-les-Flots.

Parmi ces 6 contributions, deux proviennent d'associations : Eau Secours 34, ASPRI (Association pour la Survie des étangs et de la mer et la Protection contre les Risques Inondations).

Le bilan des avis formulés sur les registres est repris dans le tableau ci-après.

² Syndicat du Bassin du Lez = SYBLE

Tableau 1 : Bilan de l'utilisation des registres déposés en mairie

Communes	Nombre de contributions	Particuliers	Associations
Assas	0	0	0
Castelnau-Le-Lez	0	0	0
Castries	0	0	0
Clapiers	0	0	0
Grabels	0	0	0
Jacou	0	0	0
Juvignac	0	0	0
Lattes	2	2	0
Le Crès	0	0	0
Montferrier-sur-Lez	0	0	0
Montpellier	2	1	1
Pérols	0	0	0
Prades-Le-Lez	0	0	0
Saint-Jean-de-Vedas	0	0	0
Vendargues	0	0	0
Mauguio-Carnon	0	0	0
Palavas-les-Flots	2	1	1
Saint-Aunès	0	0	0
Teyran	0	0	0
Total contributions	6	4	2

2.2.2 Site internet de Montpellier Méditerranée Métropole

Huit contributions ont été apportées à la concertation sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, via le formulaire mis en place sur la page dédiée à la station de traitement des eaux usées Maera :

- 6 contributions par des particuliers, dont une identique à l'une des contributions inscrite sur le registre de la commune de Lattes.
- 2 contributions par des représentants d'associations : ODAM (Observatoire des Déchets de l'Agglomération de Montpellier), FNE Languedoc-Roussillon (France Nature Environnement).

2.2.3 Réunion publique

Environ 80 personnes étaient présentes à la réunion publique qui s'est déroulée le mercredi 28 mars à l'Hôtel de la Métropole. Une dizaine d'entre elles a pris la parole au cours de cette réunion animée par un professionnel indépendant.

2.2.4 Synthèse

Malgré une large échelle de concertation (19 communes représentant plus de 400 000 habitants), la participation du public à la concertation préalable a été relativement faible avec seulement 13 contributions³ apportées. Certaines de ces contributions sont cependant denses et 4 relèvent d'associations environnementales ou d'associations d'usagers.

³ Une même contribution a été inscrite sur le registre à disposition à la mairie

Tableau 2 : Bilan quantitatif des contributions

Bilan quantitatif	Nombre de contributions	Particuliers	Associations
Registres mis à disposition dans les mairies	6	4	2
Site internet de la Métropole	8	6	2
Total des contributions	14	10	4

De par l'implication du public et des intervenants des deux tables rondes, la réunion publique a permis d'informer et d'échanger de manière complète et constructive sur le projet avec les personnes présentes, particuliers et représentants d'associations (Eau Secours 34, ASPRI, Mosson Coulée Verte). Dans sa contribution écrite, l'association France Nature Environnement reconnaît les efforts de transparence de la Métropole au regard de la mise en place du comité de suivi Maera et de la concertation préalable réalisée, suite à la décision préfectorale. Elle regrette cependant l'absence de garant nommé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) pour cette concertation.

3. Synthèse thématique des avis exprimés et réponses apportées

La présente synthèse thématique des avis exprimés reprend les différentes contributions (particuliers et associations) au débat :

- avis déposés sur les registres en mairie,
- avis déposés sur le site internet,
- prises de paroles lors de la réunion publique.

Elle conduit à répartir les avis selon les grandes thématiques auxquels ils font référence.

Lorsque cela apparaît nécessaire les éléments de réponse fournis par la Métropole de Montpellier sont repris sous forme de texte en italique positionné dans un encadré. Ces éléments de réponse constituent des compléments aux éléments déjà fournis dans le dossier de concertation.

La parole du public n'a pas été personnalisée. Les particuliers ou associations ayant pris part à la concertation préalable de manière écrite (registres, site internet) ou orale (réunion publique) sont appelés « participants » dans la rédaction de la synthèse thématique des avis exprimés.

3.1 Le système d'assainissement des eaux usées

3.1.1 Organisation de l'assainissement / Périmètre de collecte

- Les choix antérieurs et le Schéma Directeur d'Assainissement de 2004

Certains participants s'interrogent sur les choix antérieurs réalisés en matière d'assainissement. Une association demande en particulier si, au moment de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement (approbation en 2004), différents scénarios ont été étudiés et s'ils étaient fondés sur des expertises et des contre-expertises.

Le Schéma Directeur d'Assainissement, approuvé en 2004, a été élaboré de manière concertée entre les services de l'agglomération de Montpellier, les communes, les services de l'Etat (DDTM, DREAL, l'Agence de l'Eau,...). Il s'est appuyé sur des études techniques, environnementales et financières réalisées par un groupement de bureaux d'études spécialisé en la matière. Plusieurs scénarios ont été élaborés et comparés sur la base de 3 critères principaux :

- *Efficacité sur le milieu au regard des objectifs de reconquête et de sauvegarde des milieux naturels,*
- *Coût des investissements et impacts sur le prix de l'assainissement,*
- *Souplesse de mise en œuvre et interconnexions déjà existantes.*

- Le périmètre de collecte de la station d'épuration Maera

Plusieurs participants, dont 2 associations, s'inquiètent des conséquences sur l'environnement (milieu marin,...) d'une extension de la station d'épuration qui serait liée au raccordement de nouvelles communes à Maera. Ils suggèrent la création de nouvelles stations de proximité, par secteurs géographiques, ou l'extension et la modernisation de stations d'épuration existantes, notamment à l'est de la Métropole. Le raccordement de Castries à Maera est également contesté par quelques participants.

La modernisation de la station d'épuration Maera se fera à périmètre constant. Ainsi, dans le cadre de ce projet, il n'est prévu aucun raccordement de nouvelles communes à la station d'épuration.

Le raccordement de Castries à Maera, prévu au Schéma Directeur d'Assainissement de 2004, a été prescrit par l'arrêté préfectoral n°2009-01-4231 en date du 29 décembre 2009. Son raccordement effectif s'est fait en 2008, la station de Castries ayant été maintenue en service aussi longtemps qu'elle ne nécessitait pas d'investissements supplémentaires trop lourds.

- Le risque d'une concentration des charges polluantes sur la station d'épuration Maera

Plusieurs participants (2 associations et 2 particuliers) mettent en avant « la concentration des charges polluantes sur une seule station d'épuration » et craignent une multiplication des risques de dysfonctionnements et de leurs impacts. Une association, pourtant favorable à l'augmentation de capacité de traitement de la station, partage également cette crainte.

Comme indiqué précédemment, le projet de modernisation ne prévoit aucun raccordement de nouvelles communes à la station d'épuration Maera.

La station d'épuration actuelle est équipée de dispositifs de secours (doublement des équipements électromécaniques, sécurisation de l'alimentation électrique,...) qui réduisent considérablement les risques d'un éventuel dysfonctionnement. Elle a fait l'objet d'une analyse de fiabilité permettant d'établir des procédures d'intervention limitant au maximum les conséquences d'un éventuel dysfonctionnement et elle dispose de moyens de surveillance en temps réel, d'alarme et d'astreinte d'intervention. Ces dispositifs seront renforcés dans le cadre du projet de modernisation de Maera.

Dans la région de Montpellier, les « petites » stations communales, dans la majorité des cas, rejettent dans des petits cours d'eau méditerranéens quasi à sec l'été. L'impact d'un dysfonctionnement de telles stations sur le milieu peut s'avérer rapidement plus problématique pour le milieu naturel.

3.1.2 Réseaux de collecte

- Le diagnostic des réseaux de collecte

Une association estime que le diagnostic de l'état des réseaux n'est pas assez développé dans le dossier de concertation et précise qu'une politique concomitante de modernisation des réseaux pourrait avoir des impacts sur le fonctionnement de la station. Un participant émet des doutes sur la connaissance par la Métropole de ses réseaux de collecte.

Au-delà de son Schéma Directeur d'Assainissement, la Métropole a mis en place, ces dernières années, de nombreuses actions afin d'améliorer sa connaissance des réseaux (localisation, profondeur, état,...) et de compléter son SIG (Système d'Information Géographique). Depuis 2016 elle dispose également d'un système de diagnostic permanent de ses réseaux de collecte (plus de 80 points de mesures) permettant, avec les autres investigations menées (obligation contractuelle depuis 2015 pour les exploitants de renforcer les inspections vidéo des réseaux afin de disposer d'une banque d'informations visuelles quasi complètes sur toutes les communes d'ici à fin 2021, enquêtes de branchement, modélisation des réseaux) d'affiner la connaissance de l'état physique et fonctionnel des réseaux et d'établir un programme de travaux pertinent.

De plus, la Métropole est en train de se doter d'un logiciel de gestion patrimoniale qui lui permettra de rassembler toutes ces données pour mieux prioriser les travaux à mener.

- L'Intercepteur Est

Un participant à la concertation considère que l'Intercepteur Est est « un grand projet inutile et coûteux, pour raccorder seulement une ou deux stations ».

L'Intercepteur Est dessert les communes du Nord et de l'Est de Montpellier. Ce collecteur d'assainissement permet de déconnecter les réseaux séparatifs de 9 communes de la Métropole et des quartiers Nord et Est de Montpellier des réseaux unitaires du centre-ville ancien, afin d'étendre et de rationaliser la collecte des eaux usées jusqu'à la station d'épuration MAERA. Il permet aussi d'améliorer les performances du système et de préserver le Lez en limitant les volumes d'eaux usées transitant dans les réseaux unitaires de Montpellier et par conséquent les déversements en temps de pluie.

Il est donc complémentaire du projet d'amélioration de la station Maera.

- La problématique des réseaux de collecte unitaires

La nécessité de la mise en séparatif des réseaux (séparation de la collecte des eaux usées et des eaux pluviales) est avancée par plusieurs participants. Plusieurs participants souhaitent également la mise en œuvre de bassins d'orage pour stocker les eaux issues des réseaux unitaires⁴.

Toutes les poses de nouveaux réseaux sont réalisées en systèmes séparatifs⁵. Sur le bassin de collecte de la station d'épuration Maera, les réseaux unitaires concernent principalement le centre-ville de Montpellier (centre historique et réseaux en aval). La mise en séparatif de ces réseaux unitaires se regarde au cas par cas, lors des programmes de renouvellement urbain. Elle est réalisée quand cela est faisable et que des solutions existent en matière de pluvial. Dans le cas contraire, les réseaux unitaires font l'objet de programmes de réhabilitation ou de renouvellement.

Le système d'assainissement de Maera possède 4 bassins d'orage, dont 3 situés sur la station d'épuration (volume total de 25 000 m³) et un à l'aval du réseau unitaire (volume de 20 000 m³).

Dans le cadre des travaux prévus sur les réseaux de collecte, des solutions de stockage dans le système de collecte sont en cours d'étude : stockage en ligne sur les réseaux, stockage dans des bassins d'orage implantés au niveau de Postes de Refoulement.

- Les travaux sur les réseaux de collecte

Deux participants (1 association et 1 particulier) considèrent que les travaux prévus sur les réseaux de collecte sont insuffisants et mettent en avant la problématique des intrusions d'eaux claires parasites, liées notamment aux erreurs de branchement (raccordements de gouttières sur des réseaux de collecte des eaux usées).

Dans le cadre du projet de modernisation de la station d'épuration Maera, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à améliorer l'ensemble du système d'assainissement Maera (réseaux + station). Ainsi, l'objectif de suppression des déversements au milieu pour des pluies dites « courantes » est un objectif fixé pour l'ensemble du système d'assainissement.

Le projet de modernisation de la station s'accompagne donc d'un programme de travaux sur les réseaux, visant à optimiser/rationaliser le fonctionnement des réseaux unitaires et notamment à limiter les intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées séparatifs.

- Les problématiques liées à la longueur des réseaux de collecte

Deux participants mettent en avant les problématiques de formation de sulfures et les nuisances olfactives liées à la longueur des réseaux d'assainissement.

La Métropole a conscience des problèmes que peuvent induire de longs réseaux de transfert d'eaux usées. Ainsi, elle a mis en œuvre des dispositifs, au niveau de certains Postes de Refoulement, permettant de lutter contre la formation des sulfures. Certains postes ont également été équipés de dispositifs de traitement des odeurs.

3.2 Gestion des eaux pluviales

Deux participants à la concertation, dont une association, estiment que les moyens retenus pour réduire les déversements dans le Lez par temps de pluie ne s'attaquent pas à la cause principale de ces déversements à savoir une gestion de l'assainissement pluvial qu'ils considèrent comme particulièrement déficiente.

La stratégie de la Métropole de Montpellier en matière de gestion des eaux pluviales, qui n'est pas l'objet du dossier de modernisation de Maera, est en cours d'élaboration. En particulier, sera mis en œuvre un zonage pluvial qui rendra obligatoire certaines dispositions constructives permettant de gérer les eaux pluviales de manière quantitative et qualitative à l'échelle des parcelles, des quartiers ou des zones d'activité.

⁴ Réseau d'assainissement unitaire = réseau collectant dans une même canalisation les eaux usées et les eaux pluviales

⁵ Réseau séparatif = réseau collectant séparément les eaux usées et les eaux pluviales

3.3 La station de traitement des eaux usées

3.3.1 Dimensionnement

- Le dimensionnement en temps de pluie

Quelques participants estiment que les moyens prévus dans le projet pour réduire les déversements d'eaux usées non traitées au Lez, par temps de pluie, ne sont pas à la hauteur des enjeux environnementaux et sanitaires. Ils considèrent notamment que la prise en compte d'un volume d'eaux en entrée de station correspondant à une pluie de période retour 1 mois est insuffisant.

Par ailleurs, certains participants remettent en cause la méthode utilisée pour le choix du scénario de temps de pluie (entre une pluie mensuelle et une pluie bimestrielle) et considèrent que la présentation faite par la Métropole de l'impact potentiel du projet de modernisation de Maera sur le Lez est biaisée car elle se base sur une analyse du nombre de jours de déversements et non des volumes déversés.

Le choix de la pluie de période de retour 1 mois a fait l'objet d'une étude comparative basée sur des critères techniques, financiers, mais surtout d'efficacité environnementale. De plus, ce choix est cohérent avec la réglementation en vigueur (arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement). La stratégie retenue par la Métropole est celle adoptée par de nombreuses autres collectivités, à savoir un objectif de protection des milieux naturels pour les pluies courantes et un objectif de protection des populations pour les pluies plus importantes.

L'impact du projet de modernisation de Maera sur le milieu sera présenté de manière détaillée dans l'étude d'impact du projet⁶. Une modélisation des volumes déversés, basée sur des chroniques de pluie réelle (2013, 2014, 2015), a notamment été réalisée. Elle montre que la modernisation de Maera permettra une réduction des volumes déversés en entrée de station d'épuration de plus de 50% (cf. annexe 1 au présent bilan de la concertation).

- La création d'un bassin d'orage de 10 000 m³ en plus sur le site de la station de MAERA

La nécessité de créer un bassin de 10 000 m³ sur le site de la station d'épuration a été évoquée par l'un des participants à la concertation.

Cette solution a été étudiée mais non retenue à ce stade, la capacité de stockage sur le site de la station de 25 000 m³ étant suffisante. Pour des questions d'efficacité par rapport au milieu naturel, la préférence est donnée à la recherche de solutions au niveau des réseaux en amont de MAERA.

- L'augmentation de la capacité à 660 000 EH⁷

Plusieurs associations reconnaissent la nécessité de moderniser la station d'épuration mais remettent en cause l'augmentation de la capacité de traitement de 470 000 EH à 660 000 EH en estimant notamment qu'elle ne répond à aucun besoin pour le sud de Montpellier et la commune de Lattes. Une association se montre néanmoins favorable à cette augmentation de capacité.

L'augmentation de la capacité de la station d'épuration Maera à 660 000 EH vise en premier lieu l'amélioration du fonctionnement du système en temps de pluie. Elle est liée d'une part à la prise en charge d'un volume d'eaux usées plus important en temps de pluie, d'autre part à la prise en compte de l'augmentation démographique sur les secteurs déjà raccordés à Maera. Ainsi, la charge polluante reçue (et traitée) strictement liée au temps de pluie représente aujourd'hui 6 % de la charge totale admise sur la station, alors qu'elle représentera environ 18 % après modernisation de la station. Le volume à traiter sera de 92 000 m³/j en temps sec et de 175 000 m³/j en temps de pluie.

⁶ L'étude d'impact constituera l'une des pièces du dossier qui sera soumis à enquête publique.

⁷ EH = Equivalent-Habitant = unité de mesure se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

- L'augmentation de la capacité de l'émissaire en mer

Au regard de l'augmentation de capacité de la station d'épuration, un participant s'interroge sur la nécessité de créer un 2^{ème} émissaire.

La conception initiale de l'émissaire en mer prévoyait la possibilité d'augmenter sa capacité. Par conséquent, l'augmentation de la capacité de la station d'épuration ne nécessite pas de créer un nouvel émissaire en mer.

3.3.2 Traitement des eaux usées

- Le fonctionnement actuel de la station de traitement des eaux usées

Quelques participants (1 association et 2 particuliers) mettent en doute le bon fonctionnement de la station et celui du traitement des eaux usées, en particulier en temps de pluie.

La station d'épuration Maera fonctionne bien quelles que soient les conditions météorologiques. Les performances de traitement sont même meilleures que celles exigées dans l'arrêté d'autorisation. Pour l'année 2017 le système de traitement a été jugé conforme par les services de police de l'eau.

Cependant, la station ne traite que le débit pour lequel elle a été autorisée et dimensionnée. Ce sentiment de dysfonctionnement vient des déversements au Lez par temps de pluie. Ce fonctionnement, incluant un déversoir d'orage en tête de station d'épuration, est pourtant classique et présent dans la majorité des stations d'épuration. Ainsi, une station d'épuration a vocation à dépolluer les eaux usées et non les eaux de pluie. Pour reprendre un dernier exemple en date, lors de l'épisode pluvieux du 1^{er} mars 2018, il est tombé 55 mm de pluie. Les réseaux ont transporté jusqu'à MAERA un volume de 342 000 m³ en 24 h, alors qu'elle ne peut en recevoir et traiter que 120 000 m³, donc soit 3 fois sa capacité. La station a pu stocker et prétraiter une bonne partie de cet excédent, mais sa capacité reste limitée. Cette brusque augmentation des débits à traiter doit se régler, pour partie, en amont sur les réseaux. Toutefois l'importance des épisodes cévenols, leur intensité sur des durées très courtes rend l'exercice plus difficile que dans d'autres régions françaises. Ainsi, le projet de modernisation améliorera la situation actuelle en réduisant les fréquences et volumes de déversement mais n'empêchera pas les déversements lors de certains événements pluvieux importants.

- Les substances traitées par la station d'épuration

Un participant à la concertation a dénoncé « la non-stérilisation des eaux rejetées par l'émissaire » et deux participants ont soulevé la problématique des pollutions émergentes (micropolluants, pesticides, résidus médicamenteux,...).

En station d'épuration, le recours à la stérilisation des eaux usées ne se fait que lorsque cela s'avère nécessaire, eu égard aux usages aux environs immédiats du rejet et aux risques sanitaires avérés. C'est à dire souvent lorsqu'il y a un usage « eau potable » en aval du rejet ou que le rejet se fait dans une zone de baignade réglementée.

Dans le cas d'un rejet en mer au large des plages, comme c'est le cas, les caractéristiques de la mer Méditerranée (salinité, UV, température...) font que les bactéries, microorganismes intestinaux, se diluent rapidement dans la masse, au gré des vents et courants et disparaissent rapidement. Loin de leurs conditions de vie, par manque de nourriture notamment et sous l'effet des UV et de la salinité, elles meurent.

De ce fait, ce rejet ne nécessite pas la mise en place d'un traitement spécifique de la bactériologie, comme validé par le Conseil Supérieur d'Hygiène de France. A noter cependant, que même sans traitement spécifique, la station d'épuration réduit une partie de la pollution bactérienne contenue dans les eaux usées.

Comme préconisé par l'Agence de l'Eau, Montpellier Méditerranée Métropole a adopté une stratégie de réduction à la source des substances polluantes émergentes. La Métropole dispose d'un service de contrôle des rejets industriels et des déchets toxiques. Il a pour mission de contrôler les rejets non domestiques aux réseaux et de contractualiser ces rejets, par des arrêtés d'autorisation de déversements, en fixant des conditions de qualités minimales à atteindre avant rejet sous peine de pénalités en cas de dépassement. Ce service dispose d'un pouvoir de police. L'objectif est de réduire à la source tout déversement de contaminants autres que domestiques. De plus, au-delà des contrôles réglementaires (RSDE)⁸, la Métropole mène un programme de

⁸ Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau

recherche et développement visant à cartographier et localiser les pollutions émergentes, en particulier les résidus médicamenteux.

Pour information, concernant les micropolluants, 4 campagnes de mesures sur chacune des années ont été menées en 2011 et à nouveau en 2014 en vue de rechercher dans les eaux tous les micropolluants qui pouvaient être présents. Près de 105 substances ont été recherchées dans les eaux usées. En 2011, seuls 4 micropolluants sur les 105 ont été détectés : un solvant le dichlorométhane, le monobutylétain, le fer et le manganèse. Ces 4 substances ont ensuite été recherchées et suivies spécifiquement afin d'identifier leurs évolutions pendant 3 ans. Seuls le fer et manganèse étaient régulièrement présents à des doses très faibles. Les 2 autres substances n'ont pas été retrouvées par la suite.

En 2014, une recherche complète a, à nouveau, été réalisée. Elle a fait apparaître 8 micropolluants : chlorures, fer, manganèse, fluorures, sulfate, titane, zinc et un pesticide le toxaphène. Ces substances sont actuellement suivies. Les doses rencontrées sont mesurables mais à des niveaux de traces et ne présentent pas, en l'état actuel des connaissances, de danger pour l'environnement. Très peu de substances sont détectées par rapport au nombre recherché et pas toujours les mêmes, il apparaît donc important de poursuivre les recherches et analyses afin d'améliorer les connaissances. Cela peut s'expliquer car le territoire est très peu industrialisé et, finalement, les effluents traités restent majoritairement d'origine domestique.

Cette surveillance et vigilance est menée en concertation avec les services de l'Etat.

- Les techniques de traitement dites « alternatives »

Un des participants souhaiterait que des techniques dites « alternatives » soient mises en place pour le traitement des eaux usées par Maera (jardins filtrants,...).

La conception d'une station d'épuration n'est pas transposable d'un site à l'autre. En effet, chaque station doit s'adapter au contexte du site (emprise foncière disponible, milieu récepteur des eaux usées traitées,...). La mise en place de jardins filtrants à Maera n'est, par exemple, pas envisageable au regard de l'emprise foncière disponible.

Il faut savoir en effet que, pour traiter par lits plantés de roseaux les eaux usées, il faut compter 2 m² par équivalent habitant. Pour MAERA dont la capacité est de 660 000 EH, il faudrait donc 132 ha, soit à titre de comparaison la moitié de l'étang du Prévost qui fait 250 ha. Le site actuel de MAERA occupe une surface de 8 ha,

L'utilisation de cette technique limitée à la filière boues en lit de séchage planté de roseaux nécessiterait malgré tout 20 ha. C'est pourquoi ces process dits « extensifs » sont généralement utilisés pour l'épuration des effluents de petites communes.

Montpellier Méditerranée Métropole développe ce type de process sur les effluents du secteur des Mas à Cournonsec (400EH). Il est en projet sur la station de Murviel (3000 EH). Il est aussi utilisé en traitement des boues sur les stations de Beaulieu/Restinclières (5200 EH), Saint-Drézéry (4000 EH) et Sussargues/ Saint-Geniès des Mourgues (7200EH).

Concernant les jardins filtrants, 2 sites en sont équipés sur le territoire de la Métropole : celui de la station de Sussargues/ Saint-Geniès et celui de Saint-Drézéry. Là encore, les besoins en foncier sont tels que ce type de solution n'est pas envisageable sur MAERA. Dans l'exemple cité par un participant à la concertation, celui de CAEN 332 000 EH soit la moitié de MAERA, les jardins filtrants ne reçoivent que 15% du débit et le site occupe une surface totale de 30 ha.

3.3.3 Nuisances

Plusieurs riverains de la station et habitants de Lattes expliquent qu'ils subissent de nombreuses nuisances olfactives depuis plusieurs années et s'inquiètent d'une aggravation de la situation avec le projet de modernisation de Maera. Certains dénoncent l'implantation d'une station si près des habitations.

Montpellier Méditerranée Métropole a pris la mesure de ces nuisances en réalisant plusieurs adaptations et travaux d'amélioration de la station Maera depuis sa mise en service en 2005. Par ailleurs, le projet de modernisation prévoit de détruire les ouvrages les plus odorants et de couvrir et désodoriser l'ensemble des ouvrages neufs ou conservés.

3.3.4 Risque inondations

La quasi-totalité des participants à la concertation considère que les travaux ne peuvent pas être réalisés sur le site de la station d'épuration Maera du fait de sa localisation en zone inondable rouge du PPRi (Plan de Prévention des Risques Inondation). Un participant pense que les ouvrages de protection contre le risque inondation ne protègent pas Maera et ses riverains, dans le cas d'une pluie d'occurrence centennale. Certains participants mettent également en avant le risque inondation lié à l'imperméabilisation croissante des sols, à la remontée des étangs et du niveau de la mer.

Un participant estime que la Métropole de Montpellier doit inclure dans son dossier, en application de la loi sur l'eau, une comparaison des sites potentiels pour le projet et un document d'analyse qui montre que son projet prend en compte l'inondabilité du site choisi, à la fois quant à l'effet des inondations sur la future installation et quant aux effets de l'installation sur les crues.

Le site de la station Maera est classée en zone Rdp1 du PPRi de la commune de Lattes, approuvé en 2013. C'est une zone rouge de précaution sur laquelle la construction d'équipements d'intérêt général est autorisée. Cette zone est protégée par les digues du Lez et se situe hors de l'aléa de référence (crue centennale). Conformément aux prescriptions du PPRi, une modélisation hydraulique des écoulements sur site, avant et après modernisation de Maera, a été réalisée et figurera dans l'étude d'impact du projet de modernisation.

Par ailleurs, le projet de modernisation intègre les aménagements nécessaires à la compensation de l'imperméabilisation supplémentaire générée par les nouveaux ouvrages (bassins,...).

3.3.5 Devenir des boues d'épuration

▪ Le traitement actuel

Un participant s'interroge sur la proximité des habitations et demande s'il existe des cas similaires de traitement de boues d'épuration implanté si proche des habitations.

Un autre participant demande la composition chimique des boues.

Les traitements des boues d'épuration sont des process éprouvés et sans danger pour les populations environnantes. Ils font partie intégrante des stations d'épuration souvent installées à proximité d'habitations. Par exemple, la station de Marne Aval du SIAAP à Noisy-le-Grand, d'une capacité de 620 000EH, est aussi très proche des habitations. La raréfaction foncière dans les villes conduit souvent à voir des quartiers nouveaux s'installer proche de sites historiques de stations d'épuration.

Les boues d'épuration sont essentiellement constituées d'eau et de matières minérales et organiques. Les teneurs en métaux sont régulièrement contrôlées. Dans le cas de la station d'épuration Maera, au regard du bassin de collecte peu industriel, ces teneurs sont très faibles voir indétectables, ce qui rend les boues aptes à une valorisation en agriculture sous forme de compost normé (norme NFU 44095).

▪ Le traitement « ultime » prévu à moyen terme

Dans leur majorité, les associations participant à la concertation reconnaissent la pertinence de la mise en place d'un traitement complémentaire des boues d'épuration sur site (une association estime d'ailleurs « qu'après l'étape de méthanisation, il faut trouver un autre exutoire aux boues que le compostage ») mais elles s'inquiètent du planning lié au choix de ce traitement ultime des boues. Elles craignent ainsi que le choix du procédé soit imposé par l'entreprise qui remportera le marché de travaux de modernisation de Maera, sans qu'il y ait de garanties pour la Métropole de Montpellier qu'il s'agisse de la meilleure solution. Une d'entre elles demande à ce que ce risque soit bien pris en compte dans la sélection du candidat pour le marché de travaux.

Les riverains et habitants de Lattes s'inquiètent, quant à eux, de la possibilité de mise en place d'un incinérateur des boues sur site en raison des nuisances que cela entraînerait.

Le traitement ultime des boues a fait l'objet d'études dont une Analyse du Cycle de Vie (ACV) permettant d'évaluer l'impact global des différentes solutions sur l'environnement. 3 traitements ont été étudiés et comparés : le compostage, le séchage thermique et le traitement thermique. Le compostage est la solution actuelle mais elle ne peut se faire sur site, le foncier disponible n'étant pas suffisant. Elle nécessite le transport des boues sur un site de traitement éloigné, solution qui pénalise l'environnement immédiat et non pérenne au regard du plan départemental d'élimination des déchets qui préconise le traitement des déchets à proximité des sites de production. Le séchage thermique a été écarté en raison notamment des risques qu'il pourrait faire courir sur l'aspect odeurs. Le traitement thermique des boues d'épuration, procédé éprouvé depuis plusieurs années dans plusieurs stations d'épuration en France, paraît être, à ce stade, la meilleure solution. Une étude d'impact poussée ainsi qu'une évaluation des risques sanitaires seront également réalisées sur cette solution de traitement thermique haute température des boues d'épuration⁹. Une concertation spécifique à ce traitement ultime des boues sera réalisée ultérieurement.

3.3.6 Réutilisation des eaux usées traitées

Plusieurs participants considèrent que le regroupement de plusieurs communes sur la station d'épuration Maera constitue un frein au développement de la réutilisation des eaux usées traitées.

Plusieurs participants sont favorables à la réutilisation des eaux usées traitées en sortie de Maera, et à une diminution des eaux usées rejetées en mer. Les usages suivants sont évoqués par un des participants : soutien d'étiage au Lez, arrosage d'espaces verts, besoins propres à la station d'épuration, usage industriel,...

Un participant déplore qu'« aucune étude comparative n'a été réalisée sur la réutilisation des eaux usées traitées ».

Enfin, une contribution fait mention de la possibilité d'optimiser les performances de traitement de la station pour permettre le soutien d'étiage au Lez et de réduire le débit rejeté en mer. Deux exemples sont cités dans la contribution, ceux de la station de Caen La Mer et de Cannes.

Le projet de modernisation de Maera prévoit une réutilisation partielle des eaux usées traitées, comme cela est précisé dans le dossier de concertation.

Par ailleurs, la Métropole développe des projets pilotes sur d'autres secteurs de son territoire et mène une étude de définition de ses besoins en matière de réutilisation des eaux usées traitées.

La possibilité de rejeter une partie des eaux usées traitées dans le Lez a été étudiée par la collectivité. Elle n'a pas été retenue. En effet, ce type de solution se heurte à une difficulté majeure qui est la teneur résiduelle en azote et phosphore de l'effluent traité, incompatible avec les niveaux de bon état du Lez en été lorsque les débits sont les plus faibles. L'enrichissement en azote et phosphore d'un cours d'eau ou d'un étang est responsable de phénomènes d'eutrophisation.

3.3.7 Coût et planning du projet

Très peu de participants à la concertation se sont exprimés sur le coût du projet. Un participant a néanmoins indiqué qu'il considérait le coût était excessif au regard de l'investissement déjà mis sur cette station d'épuration pour un résultat qu'il n'estime pas satisfaisant.

Quelques participants estiment que le projet de modernisation a démarré trop tard au regard des problématiques qu'ils estiment connus depuis plusieurs années.

⁹ A noter que cette solution technique est différente d'un traitement thermique des ordures ménagères.

Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée depuis plusieurs années sur l'amélioration des différents systèmes d'assainissement de son territoire. A ce jour, elle a mis en œuvre la quasi-totalité¹⁰ son Schéma Directeur d'Assainissement, adopté en 2004, et dont l'exécution était programmée sur 15 ans

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une réflexion sur la modernisation de Maera dès 2013 par la réalisation d'un audit du système d'assainissement, qui s'est terminé en 2014, puis, en juillet 2014, par l'adoption en Conseil d'agglomération d'une délibération de lancement des études relatives au projet de modernisation de Maera.

3.4 Le suivi du milieu

3.4.1 L'analyse des résultats du suivi

- Le Lez

Plusieurs participants à la concertation, les associations en particulier, reconnaissent l'amélioration de la qualité physico-chimique du Lez, suite à la mise en service de Maera en 2005 et de son émissaire en mer. Ils reconnaissent également, même si elle est plus lente, l'amélioration de la qualité des étangs.

Toutefois, le problème de la qualité bactériologique lors des fortes pluies est mis en avant par certains participants.

- Le milieu marin

Les résultats de suivi du milieu marin depuis la mise en service de l'émissaire en mer sont contestés par quelques participants (2 associations et un particulier). Une association, en particulier, émet des doutes sur la valeur des conclusions des suivis biologiques inscrites dans le dossier de concertation (suivi des peuplements benthiques) dans l'état des informations qui ont été transmises et considère que l'analyse des résultats est insuffisante. Cette association estime, qu'au regard des suivis biologiques et bactériologiques transmis dans le dossier de concertation, l'impact de l'émissaire en mer sur la qualité du milieu marin est préoccupant.

Certains participants à la concertation remettent également en question la modélisation du rejet en mer et les hypothèses de courantologie considérées. Ils estiment qu'il y a un risque de retour aux côtes du panache en sortie d'émissaire.

Enfin un participant indique que « dans un très large périmètre autour de l'émissaire, les fonds se sont appauvris et sont recouverts de limon. C'est la preuve absolue qu'un équilibre est rompu. »

L'implantation de l'émissaire en mer a fait l'objet de nombreuses études et d'un avis du Conseil Supérieur d'Hygiène de France et de plusieurs autres services. La modélisation est basée sur le modèle hydrodynamique initial créé par l'IFREMER, acteur aux missions de service public, dont l'expertise scientifique est reconnue.

Le suivi du milieu marin est réalisé par des bureaux d'études spécialisés et les résultats sont analysés et partagés avec les services de l'Etat. Les résultats sont également partagés, une fois par an, avec les membres du comité de suivi Maera.

De plus, le dossier de concertation avait pour objectif de fournir au public les éléments permettant de se prononcer sur l'opportunité du projet. Ainsi, seule une synthèse des résultats du suivi a été intégrée à ce dossier. Pour établir ses conclusions sur l'impact du rejet des eaux usées traitées via l'émissaire en mer, la Métropole se base sur une analyse des résultats des mesures au regard des référentiels existants mais aussi sur une comparaison des résultats aux différentes stations de prélèvements. En particulier, pour le suivi du benthos dont la synthèse figure dans le dossier de concertation, l'analyse des résultats ne montre pas de variations significatives des résultats entre les stations de mesures, susceptibles de traduire l'impact des rejets au travers des indices biologiques.

¹⁰ Seule opération restant à réaliser = raccordement du dernier tronçon de l'Intercepteur Est prévu en 2018

3.4.2 Les méthodologies de suivi

Deux participants à la concertation, dont une association, demandent la mise en place d'un contrôle continu de la qualité de l'eau en sortie de l'émissaire pour connaître, en temps réel, les dépassements des objectifs de qualité prévus et les risques d'accumulation du limon.

Une association considère le maillage des mesures comme insuffisant, en particulier dans les secteurs ouest et sud-ouest par rapport à l'émissaire.

Les modalités de suivi du milieu marin, basées sur un protocole établi par l'IFREMER, sont fixées par arrêté préfectoral. Néanmoins, une réflexion, associant les parties prenantes dont les usagers, est en cours pour adapter ce protocole de suivi.

4. Bilan de la concertation

4.1 Les points de convergence

4.1.1 L'amélioration de la qualité du Lez et des étangs palavasiens

Plusieurs participants à la concertation, en particulier deux associations au travers de leurs contributions écrites, reconnaissent l'amélioration de la qualité du Lez et des étangs palavasiens depuis la mise en service de Maera et de l'émissaire en mer, en 2005.

4.1.2 La nécessité de moderniser la station d'épuration

Même si plusieurs d'entre eux contestent la nécessité d'une extension de la capacité de traitement de la station d'épuration Maera, de nombreux participants à la concertation s'accordent sur la nécessité de la moderniser. C'est le cas, notamment, des 4 associations ayant participé à la concertation.

4.1.3 Les mesures envisagées pour supprimer les nuisances olfactives

Les mesures envisagées, dans le cadre du projet de modernisation de la station d'épuration Maera, pour supprimer les nuisances olfactives ont reçu un avis plutôt favorable lors de la réunion publique du 28 mars 2018.

L'un des participants à la concertation donne d'ailleurs un avis favorable à la couverture de l'ensemble des bassins au travers sa contribution écrite à la concertation.

4.2 La prise en compte des avis exprimés

4.2.1 Les travaux sur les réseaux de collecte

Les avis exprimés, au cours de la concertation, en faveur de l'aménagement et de l'amélioration du fonctionnement des réseaux de collecte sont pertinents et Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à poursuivre et à amplifier ses efforts en la matière.

Ainsi, en parallèle des aménagements prévus pour répondre aux objectifs de suppression des déversements pour les pluies courantes, plusieurs actions seront engagées afin notamment de :

- renforcer les collecteurs et postes de refoulement en limite de capacité,
- améliorer le fonctionnement et l'exploitation du système de collecte,
- limiter les intrusions d'eaux claires parasites dans les secteurs les plus sensibles.

Parmi les opérations en cours d'étude, peuvent notamment être cités :

- L'aménagement d'un stockage en réseaux sur le bassin versant unitaire du ruisseau des vaches en centre-ville de Montpellier,
- Le renforcement de la branche ouest du système séparatif : Postes de Refoulement du Mas d'Artis et de Bionne, collecteurs rue du Mas Cholet et Mas Saint-Pierre,
- L'amélioration de la chaîne de transfert des eaux usées entre Palavas-les-Flots et Montpellier,
- Le renouvellement régulier de réseaux pour un budget d'environ 5 M€ / an¹¹.

4.2.2 La prise en compte des pollutions émergentes

Au-delà de la stratégie de réduction à la source mise en œuvre depuis plusieurs années, la Métropole se réserve la possibilité de mettre en place, dans le cadre du projet de modernisation, un pilote pour

¹¹ Montant prévu sur l'ensemble des réseaux de collecte du territoire métropolitain, en plus des opérations spécifiques citées ci-avant.

le traitement des micropolluants. Dans tous les cas, dans le cadre du projet, une emprise foncière sera réservée à la mise en place ultérieure éventuelle d'un traitement des micropolluants.

4.2.3 Le suivi du milieu

Plusieurs participants à la concertation ont exprimé, au travers de leurs contributions écrites, des interrogations relatives aux protocoles de suivi du rejet en mer et à l'analyse des résultats de ces suivis. Certains ont également formulé des propositions de nouveaux suivis à mettre en œuvre

Dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration MAERA et de son émissaire en mer en 2005, un comité de suivi « Maera » avait été instauré le 1^{er} juin 2004, par arrêté préfectoral n°2004.01.1301. Présidé par le représentant de l'Etat, composé notamment d'associations, d'organismes professionnels, d'élus des communes riveraines et de scientifiques, il s'était depuis, régulièrement réuni afin que puissent être présentés les résultats du suivi annuel du rejet en mer et du Lez et aussi les améliorations progressives apportées à l'ensemble du système de collecte et de traitement des eaux usées des communes raccordées.

Ce comité avait été instauré pour une durée limitée et n'a plus d'existence juridique depuis le 29 mai 2017. Au regard des enjeux environnementaux liés d'une part à la station d'épuration Maera et d'autre part à son système de collecte et au projet de modernisation de la station, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé, par délibération en date du 14 novembre 2017, de créer un nouveau comité de suivi. Il est composé d'acteurs institutionnels, d'élus, d'associations et professionnels de la mer, d'universitaires et chercheurs et de riverains de la station d'épuration.

Ce comité de suivi, qui se réunit une fois par an minimum, constitue donc une instance de dialogue permettant de partager les résultats des différents suivis sur la station de traitement et le milieu.

Au-delà de ce comité de suivi et afin d'améliorer la pertinence des suivis et la diffusion de leurs résultats, la Métropole propose de mettre en place un comité technique qui aura pour objectif :

- d'analyser les résultats du suivi du Lez et de la Mer
- d'adapter les mesures et les protocoles afin d'intégrer les retours d'expérience des suivis antérieurs, les enjeux liés aux différents usages (baignade, conchyliculture, pêche,...).

Ce comité sera composé des services de l'Etat (DREAL, DDTM, ARS), des services de la Métropoles accompagnés de leurs bureaux d'études en charge du suivi du milieu, des gestionnaires de milieux (SYBLE, Agence Française de la Biodiversité en charge des Aires Marines Protégées,...). Il pourra solliciter ponctuellement les expertises de scientifiques ou d'associations.

A noter que des réunions de travail ont déjà eu lieu avec les services de l'Etat et avec les professionnels de la pêche pour adapter ces protocoles de suivi du rejet en mer.

Enfin, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à mettre à disposition sur VisioLez, site internet développé par le SYBLE, les données de suivi du milieu dont elle dispose sur le Lez.

5. Conclusion – suites à donner

Au terme de cette période de concertation et pour la poursuite du projet de modernisation de Maera, Montpellier Méditerranée Métropole prend acte des observations du public et s'engage à apporter les réponses suivantes :

- **Action immédiate**

Ce bilan sera mis en ligne sur les sites internet de Montpellier Méditerranée Métropole et de la préfecture. Il sera transmis aux bureaux d'études chargés de préparer les dossiers pour l'enquête publique.

- **Poursuite du dialogue**

Les échanges autour du projet de modernisation de Maera se poursuivront dans le cadre du comité de suivi Maera mis en place en 2017 par la Métropole, qui se réunit une fois par an à minima.

Le dialogue engagé auprès des riverains les plus directement impactés se poursuivra également.

- **Enquête publique**

L'enquête publique, qui devrait avoir lieu fin 2018/début 2019, constituera une nouvelle phase de concertation permettant au public de s'exprimer sur le contenu du projet.

Annexe 1 : Modélisation des volumes déversés au niveau de la station d'épuration Maera
après mise en œuvre du projet de Modernisation

Le tableau ci-dessous présente les résultats des modélisations des volumes déversés en temps de pluie, réalisées pour des chroniques de pluie réelles (2013, 2014, 2015).

Modélisation	Situation actuelle	Situation future après mise en œuvre du projet de modernisation
Chronique de pluie 2013		
Volume annuel admis en entrée de station (1)	27 367 000 m ³	34 593 000 m ³
Volume déversé en entrée de station	478 800 m³	147 100 m³
Chronique de pluie 2014		
Volume annuel en entrée de station	27 498 000 m ³	35 320 000 m ³
Volume déversé en entrée de station	449 500 m³	197 100 m³
Chronique de pluie 2015		
Volume annuel en entrée de station	27 576 000 m ³	34 900 000 m ³
Volume déversé en entrée de station	432 100 m³	196 200 m³

(1) L'augmentation du volume admis en entrée de station est liée aux travaux qui seront réalisés au niveau de la station d'épuration et également au niveau des réseaux de collecte.